



Direction du CCAS

DELIBERATION N° 2026.04.1

du Conseil d'Administration du 14 avril 2026

Election du Vice-Président du CCAS

Date de la convocation : 9 avril 2026
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : Sylvie PIGANEAU

Le Président : M. François de MAZIERES

Sont présents :

M. François DARCHIS, Mme Isabelle KIRSCH, M. Jean-Pierre CHEVANNIER, M. Bernard DE GONNEVILLE, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Marie-Annick COMPAGNION, Mme Anne CORMIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. François DE MAZIERES, M. Michel RENAUT, M. Alain BERNIER.

Absents excusés:

M. Geoffrey LANDRAIN.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants ;
Vu le Code général des collectivités territoriales (notamment les articles L.2121-10, L.2121-29, L.2121-33 et L.2131-1) ;

Vu la loi du 6 janvier 1986 sur les Centres Communaux d'Action Sociale, modifiée par la loi du 4 février 1995 ;

Vu le décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à la création et à la composition du Conseil l'Administration du CCAS ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 7 avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration ;

Monsieur le Président expose :

Les élections municipales du 15 mars 2026 ont entraîné le renouvellement du Conseil Municipal et, par voie de conséquence, des administrateurs nommés du CCAS, conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

C'est ainsi que :

↳ le Conseil Municipal a désigné 8 membres élus en son sein

↳ le Maire a nommé 8 membres issus de la société civile

Dès sa constitution, le Conseil d'Administration doit procéder en son sein à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) qui assure la présidence en l'absence du Maire, Président de droit.

Le vote a lieu au scrutin secret.

Est candidate :

- Madame Marie-Pascale BONNEFONT

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1) ***Prend acte de la candidature de Madame Marie-Pascale BONNEFONT.***

2) ***Procède à l'élection au scrutin secret***

3) ***Constate les résultats suivants :***

Votants : 16

Exprimés : 16

Blancs/Nuls : 0

4) ***Constate qu'à l'issue du vote Madame Marie-Pascale BONNEFONT a obtenu 16 voix***

5) ***Déclare que Madame Marie-Pascale BONNEFONT est élue Vice-Présidente du CCAS.***
